

Le Centre des monuments nationaux accorde la gratuité du droit d'entrée sur présentation d'un justificatif.

Certains monuments ne sont pas ouverts au public en visite libre, mais selon des conditions d'accès spécifiques, dans le cadre de visites-conférences notamment.

Les gratuités citées ci-dessous ne s'appliquent pas pour les monuments suivants :

- La Colonne de Juillet,
- Les Alignements de Carnac,
- Le Cap Moderne, Eileen Gray et du Corbusier au Cap Martin.

Liste des monuments concernés par la gratuité du droit d'entrée (ci-dessous) :

Personnes concernées	Justificatifs, en cours de validité, à fournir
Situations avec motif d'ordre social, basé sur la liste des minimas sociaux	
Demandeurs d'emploi de l'UE et de l'EEE	Avis de Situation de France Travail (ex-Pôle Emploi) de moins de 6 mois ou indiquant une période de validité (ou justificatif européen assimilé)
Bénéficiaires du Revenu de solidarité Active (RSA)	Attestation paiement RSA de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Attestation ASS de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation Equivalent Retraite (AER)	Attestation AER de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation Transitoire de Solidarité (ATS) <i>NB : remplace peu à peu l'AER pour les bénéficiaires après 2011</i>	Attestation ATS de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)	Attestation ATA de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation pour Demandeurs d'Asile <i>NB : remplace l'ATA pour les demandeurs d'asile depuis 2015</i>	Attestation ADA de moins de 6 mois
Demandeurs d'asile	Attestation de Demande d'asile procédure normale / procédure accélérée / procédure Dublin (de moins de 6 mois)
Personnes en situation de handicap	Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) : Attestation AAH de moins de 6 mois NB : accompagnateur payant
	Porteurs d'une Carte CMI (Carte Mobilité Inclusion) mentions "priorité" ou "invalidité" en cours de validité (ou attestation équivalente étranger) NB : la CMI de stationnement seule n'ouvre pas droit à la gratuité NB : 1 accompagnateur gratuit par personne en situation de handicap
Bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Attestation ASI de moins de 6 mois
Bénéficiaires de l'Allocation de Veuvage	Attestation Allocation Veuvage de moins de 6 mois
Bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse	Attestation Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV) et Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) de moins de 6 mois
Bénéficiaires d'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS)	Attestation APS de moins de 6 mois
Bénéficiaires d'une Complémentaire Santé Solidaire	Carte CSS en cours de validité
Bénéficiaires de la Carte de Solidarité Transport	Carte de Solidarité Transport en cours de validité
	Carte de Solidarité Transport accompagnateur en cours de validité, en présence de la personne invalide accompagnée
Bénéficiaires du statut de Réfugiés ou de la Protection Subsidiaire	Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale
	Carte de séjour pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire
	Carte de résident pour les personnes bénéficiant du statut de réfugiés
Bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME)	Attestation de versement de l'Aide Médicale d'Etat de moins de 6 mois
Mutilés de guerre, avec un accompagnateur	Carte d'invalidité de pensionné de guerre de l'ONAC-VG en cours de validité
Situations liées à l'âge des visiteurs	
Enfants de moins de 18 ans	Pièce d'identité avec photographie
Jeunes de l'UE et de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) de moins de 26 ans y compris les titulaires d'un titre de séjour ou d'un visa de longue durée (supérieur à 4 mois)	Pièce d'identité avec photographie ou document officiel justifiant appartenir à la catégorie d'âge

Situations liées à des motifs d'ordre professionnel	
Les personnels de l'Education Nationale porteurs du Pass Education	Pass Education français
Conférenciers et guides agréés par le secrétaire d'Etat au tourisme et des Villes et Pays d'art et d'histoire	Carte professionnelle française en cours de validité.
Artistes professionnels des arts graphiques, plastiques et photographiques ayant un statut cité aux articles L.382-1 et R.382-1 du code de la Sécurité Sociale	Carte de la Maison des artistes française en cours de validité
Situations liées à des motifs d'ordre professionnel	
Journalistes	Carte de presse française ou étrangère en cours de validité
Personnels du CMN	Carte CMN en cours de validité
Porteurs de la carte Passion Monuments	Carte Passion Monuments en cours de validité
Etudiants en école d'architecture	Carte d'étudiant française en cours de validité
Personnels du Ministère de la Culture	Carte du ministère de la Culture en cours de validité
Membres de l'ICOM et de l'ICOMOS	Carte de membre en cours de validité
Membre des associations d'amis des monuments pour le monument concernés lorsqu'une convention liant l'association au CMN le prévoit.	Carte de membre de l'association en cours de validité
Porteurs de la carte <i>invité permanent</i> du Centre des monuments nationaux	Carte invité permanent du CMN en cours de validité
Professionnels du Tourisme	Carte professionnelle en cours de validité
Militaires avec ordre de mission « Sentinelle »	Carte professionnelle et ordre de mission "Sentinelle"
Accompagnateurs de groupes scolaires et de groupes relevant des publics spécifiques	
Chauffeurs de cars touristiques accompagnant des groupes de visiteurs.	

Les monuments (sauf pour le Domaine National de Saint-Cloud) sont gratuits les samedis et dimanches des "Journées Européennes du Patrimoine" qui sont organisées le 3ème week-end du mois de septembre.

Les monuments (sauf pour le Domaine National de Saint-Cloud) sont gratuits le 1er dimanche du mois du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre.